



La Celle Saint-Cloud

République Française  
Département des Yvelines  
78170

## DECISION MUNICIPALE N° 2022.37

### ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE Règlement du sinistre du 13/06/2021 MÂT- PLACE DE VERDUN

Je soussigné, Olivier DELAPORTE, Maire de La Celle Saint-Cloud et Vice-Président de Versailles Grand Parc,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 9 juin 2020, chargeant Monsieur le Maire, par délégation, de prendre des décisions prévues à l'article L.2122-22-6<sup>ème</sup> du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le 13/06/2021, un véhicule identifié a percuté et endommagé un mât situé place de Verdun,

Considérant le règlement d'indemnité d'un montant de 4 000,00 € reçu de notre assureur SHAM le 1<sup>er</sup> septembre 2022 suite à l'obtention du recours,

### DÉCIDE

Article 1<sup>er</sup> : D'accepter de SHAM la somme de 4 000,00 € (quatre mille euros) représentant le règlement des dommages, dû au titre du sinistre du 13/06/2021.

Article 2 : La présente décision fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 7 septembre 2022.



Le Maire,

Olivier DELAPORTE  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en  
Préfecture le 31/08/2022  
Accusé réception 078-217801265-20220907-  
DEC2022-37-AI et de sa publication le 31/9/22

P/Le Maire,  
Par délégation,

Valérie DUPONCHIEL  
Directrice générale des services